

Cette société, dont les progrès sont chaque jour plus marqués, a fort bien exécuté et avec un ensemble remarquable, l'Opéra de la Muette, un pot pourri sur l'opéra Fanconnette et le Cabot Boléro. Elle a été saluée d'applaudissements chaleureux.

M. S. Baccot est un des bons sujets sortis du conservatoire de Bruxelles. Il possède une très-belle voix, de beaucoup de force et d'étendue.

M. J. Van Commelbeek (bugle), a exécuté des variations très-difficiles sur le Carnaval de Venise. C'est plus qu'un amateur, c'est un artiste de mérite. Il a été applaudi et rappelé.

M. L. Delporte (clarinette), mérite des félicitations pour son air varié. Lui aussi a été rappelé.

Les chansonnettes de M. A. Favart ont fait beaucoup de plaisir à ses auditeurs qui l'ont bissé à plusieurs reprises.

Demain dimanche, à la messe de onze heures et demie, à Sainte Elisabeth, la Fanfare exécutera divers morceaux de son répertoire.

Voici le programme du Concert qui sera donné par la Lyre Roubaissienne, à ses Membres honoraires, demain dimanche, dans le grand salon d'Hôtel de Ville :

PREMIÈRE PARTIE.	
1 France / France / (chœur).	LA LYRE.
2 Romance de Mignon.	LESTIENNE.
3 Air de Jérusalem.	DAQUIN.
4 Les clochettes, (fantaisie pour piano).	Mlle FARCÉ.
5 Duo du Châlet.	LESTIENNE et DAQUIN.
6 Chansonnettes.	MINARD.
DEUXIÈME PARTIE.	
1 La Fournaise, (chœur).	LA LYRE.
2 Romance.	DAQUIN.
3 Fantaisie pour piano (sur Faust).	Mlle FARCÉ.
4 Erode des Quatre saisons, (romance).	LESTIENNE.
5 Fantaisie pour cornet à piston.	BARRÉZ.
6 Chansonnettes.	MINARD.

Le piano sera tenu par Mlle FLORE FARCÉ.  
Les chœurs seront dirigés par M. BARRÉZ.  
On commencera à sept heures.

Une liste de souscription sera déposée au contrôle.

#### VILLE DE ROUBAIX.

#### COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 9 décembre, à 8 h 1/4 du soir.  
Les différentes falsifications du pain et des farines. Moyens à l'aide desquels on les reconnaît facilement.

#### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercrêdi 11 décembre à 8 h. 1/4 du soir.  
Variations séculaires, annuelles et diurnes de la déclinaison et de l'inclinaison. Perturbations de l'aiguille aimantée. Influence des aurores boréales. Le faux magnétisme animal. Expériences.  
Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### ACADÉMIE DES SCIENCES

EXAMEN COMPARATIF DES SOIES FRANÇAISES ET JAPONAISES SOUS LE RAPPORT DE LA TEINTURE.

Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, M. Chevreul a exposé le résultat d'expériences faites par lui sur des soies d'origine japonaise et sur d'autres françaises relativement à leur aptitude à s'assimiler la teinture.

Les soies commandées par le Mobilier de la Couronne sont soumises à des essais. M. Chevreul remarqua que la couleur de quelques-unes de celles livrées en 1866 ne résistait pas suffisamment aux agents atmosphériques. Le directeur écrivit à ce sujet à deux industriels lyonnais qui répondirent que les soies d'origine japonaises prennent en général très mal la teinture, et déclarèrent que le blanc, entre autres, donne le fort mauvais résultats, alors qu'en soie de Chine, il réussit admirablement.

Il paraît résulter que des degrés de facilité d'assimilation existent suivant les nuances, et les teinturiers lyonnais affirment que déjà des faits identiques à celui indiqué par M. Chevreul se sont produits; aussi l'éminent savant a-t-il recherché l'aptitude tinctoriale des diverses espèces de soie, et voici les conclusions :

1° Evidemment la soie d'origine française donne à la teinture, des résultats supérieurs à ceux de la soie japonaise; mais évidemment encore, la différence est trop faible pour justifier ce qu'on a pensé, ce qu'on a dit de la mauvaise qualité de la dernière, relativement à la teinture; car je ne doute pas que des étoffes de soie d'origine française, qui ont été acceptées comme bonnes, n'étaient pas supérieures à la soie d'origine japonaise, qui a été le sujet de mon examen.

2° Les débouillis faits suivant l'ancienne ordonnance qui les régissait sont absolument conformes à la première conclusion :

3° Je ne doute pas que l'épreuve de l'exposition à l'air n'y soit aussi conforme; j'en connais trop l'importance pour la négliger; j'en ajourne sans crainte la publication à six mois et à un an.

L'intérêt que je porte à l'industrie, et en particulier à celle du pays, poursuit M. Chevreul, m'a convaincu de la nécessité de la connaissance de la vérité, pour le producteur aussi bien que pour le consommateur. Effectivement, leur intérêt commun est que le consommateur connaisse aussi bien la valeur intrinsèque de l'objet qu'il veut acheter que le producteur

lui-même, afin qu'il paie cette valeur et qu'il n'exige pas, pour se la procurer, un prix qui y serait réellement inférieur. Cette connaissance de la valeur et de la production est surtout nécessaire pour le commerce des étoffes de soie destinées à l'ameublement, et qui, dès lors, pour la plupart des fortunes, doivent avoir une certaine durée. Le consommateur doit donc savoir la différence existant entre une étoffe de grand teint et une étoffe de petit teint. Si la première est également moins belle, moins brillante que la seconde, surtout quand il s'agit des couleurs rouge, violette et bleue, dérivées de l'aniline, il doit savoir que ces dernières, après quelques jours seulement d'exposition à un soleil d'été, ont perdu absolument cette supériorité, de sorte qu'elles rappellent le vers du grand poète : Si elles ont l'éclat du verre, elles en ont la fragilité. D'où la conséquence que le consommateur ne doit jamais regarder à payer un peu plus cher l'étoffe pour meuble teinte avec de la cochenille, la gauda, l'indigo et même le bleu de Prusse sur soie, qu'il ne paierait une étoffe de petit teint, quel qu'en soit l'éclat.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je répète que je ne proscriis pas la teinture des soies en couleurs dérivées de l'aniline; mais je voudrais qu'on ne les employât que pour étoffes destinées à l'habillement des femmes, et non pour étoffes destinées à l'ameublement : il est désirable qu'à la marque de fabrique de ces mêmes étoffes, l'origine de la couleur, cochenille, gauda, garance, indigo ou bleu de Prusse soit indiquée.

Le peu de durée des couleurs dérivées de l'aniline ne nous surprend nullement; il faut reconnaître qu'à cet égard de grands progrès ont été obtenus et que la science n'a pas dit son dernier mot. La fragilité, pour nous servir de l'expression de M. Chevreul, des étoffes teintes à l'aide de l'aniline fait peu à peu place à une solidité qui laisse peu à désirer. Dans la teinture, l'aniline a rendu d'immenses services, et nous sommes certain que la note du directeur des Gobelins sera pour conséquence d'appeler l'attention de nos industriels sur le point traité par lui.

(Moniteur industriel)

#### TRIBUNAUX.

Trois procès appelaient hier le *Courrier français* à la barre du tribunal de police correctionnelle de Paris (6<sup>e</sup> chambre). De bonne heure, des personnes appartenant à la haute société venaient prendre place sur les banquettes destinées au public. On s'attendait à voir Mme de Metternich accompagnée de M. de Metternich à l'audience; mais la curiosité a été déçue. Mme de Metternich s'est fait représenter par un avocat, comme elle avait le droit. M. Lepage, gérant du *Courrier français*, et M. Vermorel, rédacteur de ce journal, viennent à l'appel de leur nom s'asseoir au banc des prévenus. M. Lepage est personnellement poursuivi par le ministère public pour avoir annoncé le 23 novembre dernier, le procès que lui faisait Mme de Metternich et publié les termes de l'exploit dans lequel figuraient les passages de l'article du 27 août, contenant les affirmations diffamatoires. — Le tribunal a commencé par cette affaire en reconnaissant dans cette publication une infraction à l'article 11 de la loi du 27 juillet 1849, qui interdit les comptes-rendus des procès en diffamation; il a condamné M. Lepage à 200 fr. d'amende et aux dépens. — Les deux autres procès étaient fondés sur les allégations contenues dans les deux numéros du 27 août et du 23 novembre. Ces deux causes ont été réunies d'accord avec les parties et le ministère public et le tribunal statuera par un seul et même jugement.

M. Nicolet, avocat de la partie civile, a soutenu la plainte de Mme de Metternich. M. Laurier, défenseur des prévenus, a présenté ses observations au tribunal. Après une réplique de M. Nicolet, et les réquisitions du ministère public le tribunal a condamné M. Lepage à un mois d'emprisonnement et M. Vermorel à deux mois et 4,000 fr. d'amende et tous deux aux dépens.

#### TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

DE PARIS (6<sup>e</sup> ch.).

Présidence de M. Delesvaux.

Audience du mercredi 4 décembre.

AFFAIRE DU CIMETIÈRE MONTMARTRE : RÉBELLION; OUTRAGES AUX AGENTS.

On se rappelle qu'à l'audience du 20 novembre dernier les prévenus Robinet et Constant Laurent n'ayant pas comparu, ont été condamnés par défaut, le premier à trois mois et le second à un mois de prison. Ils ont depuis formé opposition à ce jugement et comparu hier devant le tribunal. M. Robinet pour répondre à la double inculpation de rébellion et d'outrages aux agents, M. Constant Laurent à celle d'outrages seulement.

Après l'interrogatoire des deux inculpés qui nient formellement les faits mis à leur charge par la prévention, le tribunal a entendu comme témoins les agents du service de sûreté, Petit et Massenet, qui ont réitéré la déclaration qu'ils avaient déjà faite à l'audience du 20 novembre, et que nos lecteurs connaissent; puis on a entendu la déposition de plusieurs témoins à décharge.

M. MONTANDON, âgé de soixante-quatre ans, pasteur de l'Eglise réformée. — Je me trouvais au cimetière Montmartre où j'avais deux tombes à visiter. J'y rencontrai plusieurs personnes de mon Eglise qui me parlèrent de la tombe de Manig;

j'eus la curiosité de voir ce dernier asile du grand citoyen, mais à peine avais je fait quelques pas pour m'en rapprocher que je vis un violent mouvement dans la foule. Des jeunes gens étaient saisis et entraînés par d'autres individus avec une violence inouïe. Cependant je n'avais pas entendu le moindre bruit, pas un seul cri, et à la vue de ces brutalités je m'étais arrêté en proie à une impression très-pénible. Personne ne pouvait me renseigner sur la cause de ces arrestations : un sergent de ville que je m'avais de questionner me répondit brusquement : « Passez où je vous arrête. — Oh! par exemple je voudrais bien voir cela! répliquai-je; et, en effet, je le vis aussitôt, car il m'arrêta me poussant avec les autres. Je ne fis aucune résistance et, chemin faisant, je dis à quelqu'un : Voilà qui est étonnant, je suis arrêté sans savoir pourquoi; mon arrestation n'est peut-être pas celle qui fera le moins du bruit. Un peu plus loin, apercevant un magistrat, je me réclamai à lui. Pas d'explications, me répondit-il en s'éloignant. Quelques minutes après cependant, je me trouvai libre sans m'en douter. On m'avait entraîné hors du cimetière : je tenais toujours mes deux couronnes à la main, et comme je n'avais pu accomplir ce qui m'avait amené au cimetière, j'y rentrai en disant à la porte : je rentre! On me laissa faire, malgré ce qui venait de se passer, je n'avais pas renoncé à visiter le monument de Manig et je demandai à un sergent de ville où il était situé. — Je ne suis pas ici pour vous renseigner. Même réponse fut faite à une dame. Ayant enfin trouvé l'allée, je restai quelques instants près de cette grande tombe et je me retirai sous l'impression que j'ai exprimée au tribunal.

M. ETIENNE ARAGO, homme de lettres. — Je me trouvais le 2 novembre, vers trois heures après-midi, au cimetière Montmartre. Je me suis d'abord arrêté près de la tombe de mon ami Godefroy; puis j'allai visiter celle de Schœffer. Ensuite je me promenai quelques instants et je redescendis pour offrir un dernier hommage à la tombe de Godefroy Cavaignac, autour de laquelle étaient environ une soixantaine de personnes. Mais la circulation n'était nullement interrompue. Je vis alors M. Leclanché portant à la main une couronne qu'il voulait, disait-il, déposer sur la tombe. Aussitôt après, j'entendis un grand bruit, et je vis M. Leclanché saisi par deux agents de chaque côté, et deux jeunes gens derrière lui également saisis par les agents. Avant ces arrestations je n'avais entendu aucun cri, ni aperçu aucun tumulte.

M. HÉROLD, avocat à la cour de cassation. — Le 2 novembre, j'étais au cimetière, et je n'ai entendu aucun cri; je dirai même que le silence était complet. Tout à coup, j'ai vu une personne arrêtée qui priait qu'on la traitât doucement, gentiment. Je me trouvais près d'elle, et je puis assurer qu'elle n'avait rien dit ni rien fait. Je lui conseillai de s'adresser au commissaire, et l'agent répondit : Si vous la connaissez, réclamez-la.

M. FRÉDÉRIC MORIN, homme de lettres. — J'étais près de la tombe de Godefroy Cavaignac : il y avait sans doute affluence mais ni rassemblement ni attroupement. Quelques jeunes gens autour de la tombe ne gênaient pas la circulation, et je puis affirmer que jusqu'à l'intervention de la police il n'y avait eu ni bruit ni cris, dans la foule; il n'y a eu non plus ni roulement de tambour ni sommation.

Après l'audition de ces témoins, la parole est donnée à M. l'avocat impérial Aulois, qui soutient la prévention.

M. Ernest Picard, dans une excellente plaidoirie et dans une ferme réplique, présente la défense du prévenu Constant Laurent; ensuite M. André Rousselle présente celle de Robinet.

Le tribunal a condamné M. Robinet à deux mois et M. Constant Laurent à un mois de prison.

(Avenir national). ED. PUTHOD.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les nombreuses publications de la librairie Mame (de Tours) qui sont destinées à la jeunesse, nous avons remarqué cinq nouveautés toutes également recommandables par la variété de leurs titres, les sujets attrayants et instructifs qu'ils traitent, l'élégance de leur exécution typographique rehaussée de nombreuses illustrations, enfin l'incroyable modicité de leur prix. C'est donc avec toute confiance et un empressement motivé que nous les signalons aux familles qui éprouvent une hésitation fort naturelle et une sage défiance dans le choix des ouvrages à donner aux jeunes gens. Nous indiquons ci-après ces nouvelles publications.

Visites au jardin zoologique d'acclimation, par MAURICE BARR, illustrations par FREEMAN et YAN D'ARGENT. — 1 volume grand in-8<sup>o</sup>, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches : 5 francs.

Le jardin d'acclimation, auquel le bois de Boulogne a donné asile, est aujourd'hui un des grands attraits de la capitale. Les animaux les plus curieux à observer, ceux qui viennent des points les plus éloignés du globe, font étonnés de se voir réunis, trouvent d'ailleurs dans l'intelligence hospitalière qu'ils reçoivent des soins appropriés à leurs habitudes de vie. C'est une pensée élevée que celles qui a pu pour objet de multiplier dans notre pays les espèces exotiques qui, par leur utilité ou leur agrément, méritaient la naturalisation. Grâce aux descriptions de M. Maurice Barr, et au crayon des artistes qui les

accompagne et les complète, les visiteurs pourront se dire qu'ils ont vu des échantillons vivants de toutes les parties de la terre; ils auront fait un tour du monde en miniature.

Aventures merveilleuses de Bluettes et de Coquelicot, conte instructif pour les enfants, par MAURICE BARR; illustration par BERTALL. — 1 volume grand in-8<sup>o</sup>, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches : 5 francs.

Deux charmantes fleurs de champs Bluette et Coquelicot, se lassant de vivre obscurément dans un immense champ de blé, qui les étouffe et les empêche d'être vues. Pendant qu'ils se lamentent sur leur humble destinée, une femme remarquablement belle, et vêtue d'une draperie diaphane, s'avance vers eux. — De quoi vous plaignez-vous? leur dit-elle; que vous manque-t-il? — La liberté, répondent nos deux campagnards. — Vous l'avez répond la fee Prévoyante; et elle leur remet une branche de tilleul qui les rendra invisibles et les guidera partout où ils voudront aller. Inutile d'ajouter qu'après avoir parcouru le monde sous la forme de deux enfants qui satisfont tous leurs caprices, et après avoir erré de déception en déception, ils sollicitent la fée de les rétablir dans leur condition première et de leur pardonner le mouvement ambitieux qui les a poussés hors de leur sphère. Cette gracieuse fantaisie renferme un sens moral dont les enfants feront leur profit.

GÉOLOGIE CONTEMPORAINE, histoire des phénomènes actuels du globe appliquée à l'interprétation des phénomènes anciens, par M. l'abbé CHEVALIER, secrétaire de la Société archéologique de Touraine, chevalier de la Légion d'honneur, etc. etc. — 1 volume in-8<sup>o</sup> illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'origine du monde a toujours vivement préoccupé les hommes; une ardente curiosité a constamment voulu soulever le voile mystérieux dont la nature s'est enveloppée, et en pénétrer les causes. Mille systèmes plus ou moins étrangers ont été produits, sans tenir compte de l'observation des faits. Une analyse rapide des principales théories précède celle que l'auteur a développée dans son livre. L'illustration vient puissamment en aide aux démonstrations que renferme cet intéressant volume.

LA SCIENCE ET LES SAVANTS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE, tableau historique, par P.-A. CAP, membre associé de l'Académie impériale de médecine, lauréat de l'Académie des sciences, etc. — 1 volume in-8<sup>o</sup> illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Ce livre est proprement un récit dans lequel l'auteur a cherché à établir le point de développement où étaient parvenues les sciences naturelles et les sciences physiques à la fin du moyen âge, et à constater les nouveaux éléments du xv<sup>e</sup> siècle est venu leur apporter. La biographie scientifique anime le tableau, en insistant sur la vie des hommes qui ont accru les richesses intellectuelles de cette époque, et ouvert les voies scientifiques. Les jeunes lecteurs ne peuvent que tirer du fruit de cet ouvrage, qui a exigé de longues et intéressantes recherches.

SERVITEURS ET COMMENÇAUX DE L'HOMME, par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. — 1 volume in-8<sup>o</sup> illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Cet ouvrage, ainsi que son titre le fait comprendre, embrasse tout l'ensemble des animaux dont l'homme tire parti, à quel degré d'utilité que ce soit. Il pourra être d'un grand secours aux jeunes gens qui, déjà doués d'une solide instruction, d'un savoir étendu et varié, dirigent leurs études vers l'agriculture, la première des industries. Les notions qu'il renferme sont égayées par des fréquentes anecdotes sur les mœurs de ces animaux, et le livre se termine par un chapitre fort intéressant sur leur domestication. L'illustration devient le complément nécessaire d'un travail de ce genre; les éditeurs l'ont compris et ont semé le volume d'un grand nombre de dessins très-soignés et fort bien rendus par la gravure.

(Ces ouvrages se trouvent chez les Libraires du département).

#### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 3 au 5 décembre 1867 inclus.

3 décembre. — Camille-Céline, fille légitime d'Ives Dhont et de Christine Buze.

Léon, fils légitime de Désiré Denutte et de Clara d'Heillemmes.

Louise, fille légitime de Libert Herbaut et de Louise Corne.

Elisa, fille légitime d'Edmond Deledique et d'Adolphe Lesage.

Emile, fils légitime de Jean Nicolas et de Melanie Bonte.

Adèle, fille légitime de d'Henri Six et de Sophie Gadenne.

4 décembre. — Gilbert, fils légitime de Charles Choquereaux et de Julie Fachaux.

Jean-Baptiste, fils légitime de J.-B. Verkruysee et de Céline Desmoucron.

Amélie, fille légitime de Charles Du Jardin et de Céline Martin.

Marie, fille légitime de Louis Toulemonde et de Céline Dumoulin.

5 décembre. — Juliette, fille légitime de Charles Deroubaix et d'Elisa Couvelier.

Jules, fils légitime de Pierre Sollaert et de Marie Kestemont.

Louis, fils légitime de Jean Domen et de Maria Dubus.

Auguste, fils légitime de Chayres Bonta et d'Adèle Dupont.

Valérie, fille naturelle de Rosalie Couvreur.

Angèle, fille légitime de Joseph Delhouette et de Rosalie Gilquin.

Jean-Baptiste, fils légitime de Florimond Cabry et de Clémence Delgrange.

Céline, fille légitime de Désiré Vanmeenen et de Rosalie Ramaut.

Alfred, fils légitime d'Henri Delcroix et de Sophie Duhot.

Bruno, fils légitime de Frédéric Verdist et de Thérèse Bourdeau.

DÉCÈS.

3 septembre. — Sidonie Vanderkerkvoorde, 7 mois, rue Blanchemalle.

Versyck, mort né, à l'Épeule.

Clémence Landas, 1 an, au Calvaire.

Alexandre Delerue, veuf de Philippe Duquesne, rentier, 66 ans, rue de Lille.

Désiré Revenant, 2 mois, Hôpital.

Elise Duquenne, 4 ans, rue de Logne-Haies.

4 septembre. — Flavie Mattelaere, 2 ans au Fontenoy.

Alexandre Lefebvre, veuf de Charlotte Deledique, 72 ans, Hôpital.

Louis Fraissart, dessinateur, veuf de Joséphine Barrier, 46 ans, Hôpital.

5 décembre. — Jean Verkruysee, 1 jour, à la Macquellerie.

Florie Durand, 5 ans, à Jean Ghislain, 6 décembre. — Anne Leleu, ménagère, veuve d'Auguste Prouvost, 72 ans, rue de Tourncoing.

Juste Goube, 2 mois, rue de l'Hermitage.

Hermance Celme, ménagère, épouse de Henri Guillaume, 29 ans, rue St-Antoine.

La nouvelle loi sur les Sociétés va inaugurer un nouveau régime commercial en affranchissant les Sociétés par actions, soit anonymes, soit en commandite, d'une partie des entraves qu'avait imposées — aux unes le code de commerce, — aux autres la loi des 17 et 23 juillet 1856.

Elle intéresse au plus haut degré le commerce, l'industrie, la finance, tous ceux qui, pour augmenter leurs forces productives, ont besoin du puissant levier de l'association.

Elle n'intéresse pas moins les capitalistes, qui, soit comme actionnaires, soit comme porteurs d'obligations, touchent de près ou de loin aux Sociétés par actions.

Enfin, elle intéresse les jurisconsultes; car, elle ne saurait manquer de donner matière à de nombreuses discussions judiciaires.

Nous croyons donc utile de signaler un petit volume qui vient de paraître (1) et qui contient le texte de la loi avec un commentaire sur les quatre premiers articles.

Ces quatre articles sont ceux qui régissent la constitution des Sociétés, la négociation des actions et la rémunération des apports sociaux. — Leur examen, fait par un homme d'expérience pratique et de savoir, fait connaître le but et l'économie générale de la loi et suffit pour faire apprécier l'esprit des autres dispositions.

(1) Un volume, par M. Bourlet de La Vallée, 1 fr. 50. — Envoi franco contre 1 fr. 60 en timbres-poste, adressés aux bureaux du *Moniteur industriel*, rue Montmarre, 160, Paris.

#### COURS DE LA BOURSE

Du 7 Décembre 1867

Cours de ce jour	Cours précédent
3 <sup>o</sup> ..... 69 15	— 3 <sup>o</sup> 69 10
4 <sup>o</sup> ..... 99	— 4 1/2 98 70

#### EN VENTE

A LA

Librairie J. REBOUX

#### NOUVEAU TRAITÉ

DE LA

TENUE DES LIVRES.

en partie simple et en partie double

basé sur le code de commerce précédé des règles à suivre pour les factures, les lettres de voiture, les déclarations, la lettre de change, le billet à ordre, le mandat commercial, le billet solidaire, le billet simple et les quittances, avec de nombreux modèles.

Suivi de la manière d'ouvrir et de balancer les comptes, d'une nouvelle méthode pour tenir les livres en partie double avec un seul registre, d'une méthode générale pour calculer partiellement les intérêts à régler les bordereaux des comptes, d'une méthode simplifiée pour dresser les comptes courants et d'intérêts; d'un tableau des monnaies des principaux états de l'Europe et de l'Amérique avec leurs titres et leur valeur.

Complété par une correspondance commerciale et terminée par un vocabulaire des termes les plus usités dans le commerce, la banque et l'industrie.

Nouvelle édition augmentée, PRIX : 2 fr. 50.

Etude de M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix.

Maïson de rentier à louer

ET

CAPITAUX A PLACER

S'adresser à M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix.